

RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2022 B 02363

Numéro SIREN : 829 975 424

Nom ou dénomination : 2D AMENAGEMENT

Ce dépôt a été enregistré le 11/07/2022 sous le numéro de dépôt 91398

DUVAL AMENAGEMENT
Société par actions simplifiée au capital de € 10.000
Siège social : 45, avenue Georges Mandel 75116 PARIS
829 975 424 RCS PARIS

(la "Société")

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 30 MAI 2022

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX,
ET LE TRENTE MAI,
A DIX-SEPT HEURE

La société **DUVAL DEVELOPPEMENT**, société par actions simplifiée au capital de 70.000.000,00 euros, ayant son siège social sis 45, avenue Georges Mandel - 75116 PARIS, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de PARIS sous le numéro unique 408 723 187, représentée par M. Eric DUVAL, Président,

propriétaire de la totalité des 1.000 actions de 10,00 euros chacune composant le capital social de la Société, par suite de la cession des titres de M. Jean GADENNE intervenue ce jour,

"Associé Unique" de ladite Société,

I - VU L'ORDRE DU JOUR CI-APRES :

- prise d'acte de la démission de M. Jean GADENNE de ses fonctions de président de la Société,
- nomination de Monsieur Louis-Victor DUVAL en qualité de nouveau président,
- pouvoirs en vue des formalités.

II - A ADOPTE LES DECISIONS SUIVANTES :

PREMIERE DECISION

L'Associé Unique, connaissance prise notamment du rapport du directeur général et de la démission de ses fonctions de président de M. Jean GADENNE notifiée le 30 mai 2022, prend acte de la démission de M. Jean GADENNE et constate que les fonctions de président exercées par M. Jean GADENNE prendront fin à compter de ce jour, ce qui est accepté expressément par lui.

L'Associé Unique, décide de nommer en qualité de nouveau président de la Société à compter de ce jour et pour une durée indéterminée : Monsieur Louis-Victor DUVAL, demeurant professionnellement 45, avenue Georges Mandel - 75116 PARIS.

Monsieur Louis-Victor DUVAL exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

Cette décision est adoptée.

Monsieur Louis-Victor Duval a par avance déclaré accepter ces fonctions et qu'il n'existe de son chef aucune incompatibilité, ni aucune interdiction pouvant faire obstacle à cette nomination.

DEUXIEME DECISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au président ainsi qu'à Didier Moutard et Matthieu Gennot, agissant ensemble ou séparément et l'un à défaut de l'autre, pour certifier conformes toutes copies ou extraits du présent procès-verbal et des statuts, pour effectuer toutes formalités au greffe du tribunal de commerce et auprès de toutes administrations, avec facultés de substituer et plus généralement pour certifier et signer toutes pièces et documents nécessaires à l'accomplissement de tous dépôts et formalités légales requis.

Cette décision est adoptée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par l'Associé Unique, qui sera consigné au registre prévu par la loi.



Pour DUVAL DEVELOPPEMENT,
M. Eric DUVAL,